



Enregistrement conversation

Par **Fafe48**, le **03/10/2009** à **14:41**

Bonjour,

Chef d'exploitation dans la fonction publique, avec mon collègue nous avons convoqué un agent pour une simple mise au point sur son comportement au travail.

Suite a cet entretien les chef d'équipe (3 chefs), de cet agent nous on rapporté que celui ci avait enregistré tout l'entretien à notre insu sur son téléphone portable d'une durée de 47 minutes et l'avait fait écouter aux autres agents et aussi a ses chefs.

Quelles sont les poursuites que l'on peut donner a cette affaire aussi bien pénalement que administrativement dans le cadre de la fonction publique.

Cordialement,

Par **frog**, le **03/10/2009** à **15:04**

A ma connaissance, ce n'est pénalement répréhensible (aux termes de l'art. 226-1 du Code Pénal) que si l'entretien était explicitement confidentiel.

Administrativement, aucune idée, tout dépend des textes particuliers régissant la profession.

Soit dit en passant, si l'entretien a été réglo, ça ne devrait pas être très dérangerant que d'autres aient été mis au courant...